



Département des Pyrénées-Atlantiques  
Commune de BILLÈRE

Envoyé en préfecture le 09/04/2024  
Reçu en préfecture le 09/04/2024  
Publié le  
ID : 064-216401299-20240409-20240411-DE



Délibération n° 2024-04-11

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLÈRE

### SÉANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 8 avril à 18 heures 30, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :  
02/04/2024  
Date d'affichage :  
02/04/2024

**Présents :** M. LALANNE, M. JACOTTIN, Mme MATHIEU-LESCLAUX, Mme FRANCO, M. MAZODIER, Mme AUCLAIR, Mme FERRER, M. BAYSSAC, Mme DE BOISSEZON, M. CABANES, Mme LOURAU, M. MAUBOULES, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. BALMORI, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, Mme FOURCADE, M. LARCHER, M. RIBETTE, Mme BOGNARD, M. LESCHIUTTA, Mme FLOUS.

Nombre de membres :  
Afférents : 31  
Présents : 22  
Qui ont pris part au vote : 31

**Absents excusés :** M. CHAVIGNÉ, M. OCHEM, M. NASSIEU-MAUPAS, M. COLLET, Mme LABOURET, Mme WEISS, M. MONTAUT, Mme VEILHAN, Mme SCHIANO, M. FRETAY, M. DEFASNE.

Votes :  
Pour : 31  
Contre :  
Abstentions :

**Pouvoirs :** M. CHAVIGNÉ à Mme AUCLAIR, M. OCHEM à M. JACOTTIN, M. NASSIEU-MAUPAS à M. BALMORI, M. COLLET à Mme FRANCO, Mme LABOURET à Mme GARCIA-ORCAJADA, Mme WEISS à Mme DE BOISSEZON, M. MONTAUT à Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. FRETAY à M. LESCHIUTTA, M. DEFASNE à Mme BOGNARD.

**Secrétaire de séance :** M. Arnaud JACOTTIN

N° 2024-04-11

### BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS (EXERCICE 2023)

ANNEXE : ÉTAT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES 2023

**RAPPORTEUR :** Arnaud JACOTTIN

L'article L 2241-1 du Code général des Collectivités territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci doit donner lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

En 2023, la ville de Billère a procédé à 3 cessions et aucune acquisition.

## CESSIONS

- 1- Cession d'un bâtiment et de son terrain d'assiette d'une superficie de 1 136 m<sup>2</sup> à la SCI GENSEMIN  
(Délibération en date du 7 avril 2022)  
Parcelle située au 39, rue Gensemin sous la référence AD 590  
Montant : 250 000 €
- 2- Cession d'une parcelle d'une superficie de 585 m<sup>2</sup> auprès de la SCI ROSE  
(Délibération en date du 27 octobre 2011)  
Parcelle située voie Nord/Sud sous la référence AK 1033  
Montant : 117 €
- 3- Cession d'une parcelle d'une superficie de 744 m<sup>2</sup> auprès de la SCI ELUDE  
(Délibération en date du 27 octobre 2011)  
Parcelle située voie Nord/Sud sous la référence AK 1032  
Montant : 149 €

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 27 mars 2024,

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :**

- **D'APPROUVER** le bilan 2023 des cessions et acquisitions immobilières qui sera annexé au compte administratif.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- 1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
- 2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Délibération rendue exécutoire  
après transmission à la Préfecture le :  
Mise en ligne sur le site internet le :

Fait et délibéré à BILLERE,  
les jour, mois et an que dessus  
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
**Jean-Yves LALANNE**

